

Conférence de presse, le 16 novembre 2012 / Berne

Les PME sont tributaires de la libre circulation

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers (usam)

Chaque jour, des biens et des services sont échangés au sein de l'Union européenne pour une valeur de 1 milliard de francs. Un franc sur trois du PIB suisse est réalisé avec l'UE. Cette interdépendance n'a cessé de croître au cours des dix dernières années, en particulier dans les secteurs industriel et artisanal. À partir de cet état de fait, il est pour notre pays – et par là-même pour nos PME – impératif de consolider et de développer les accords bilatéraux.

La libre circulation, pierre angulaire des accords bilatéraux

L'accord sur la libre circulation (ALCP) est la pierre angulaire d'une réglementation qui a fait ses preuves. L'Union suisse des arts et métiers (usam) considère l'accord sur la libre circulation comme une chance pour les PME, car il facilite tout à la fois le recrutement de personnel européen et l'accès au marché intérieur de l'Union européenne avec ses 490 millions de consommateurs.

La principale conquête de l'ALCP réside dans l'ouverture du marché de l'emploi, avec laquelle les entreprises suisses sont mieux à même de couvrir leurs besoins en personnel. Grâce à la suppression du système des contingents de permis de travail, les entreprises employant une part élevée de collaborateurs étrangers disposent d'une meilleure visibilité pour évaluer leurs conditions-cadre. Elles ne risquent plus de voir leur croissance entravée par des procédures administratives lourdes et coûteuses ou par des quotas arbitraires et contrariants. L'ALCP présente incontestablement des effets positifs sur la croissance, le niveau de vie et sur la sécurisation des places de travail.

Les PME ont pu tirer profit de cet environnement économique dynamique. De nombreux collaborateurs de différents niveaux de qualification, dont des PME suisses avaient urgemment besoin, ont pu être recrutés dans l'UE. Ce sont en particulier les secteurs du bâtiment, avec 50 % d'employés issus de l'espace européen, et de l'hôtellerie/restauration (près de 40 %) qui en ont tiré profit.

Pas trace d'effets négatifs

En dépit de nombreuses prédictions pessimistes, il est apparu que l'ALCP n'a guère eu d'effets négatifs sur les données de référence économiques, en particulier les prix, les salaires et l'emploi. À l'exemple du taux de chômage qui, depuis l'entrée en vigueur de l'accord, a évolué de manière proportionnelle entre les travailleurs suisses et les ressortissants de l'UE. L'afflux de personnel européen ne s'est donc pas produit aux dépens du marché du travail indigène – bien au contraire puisque nous jouissons de longue date du plein emploi.

L'usam salue également le fait que l'ouverture du marché du travail a eu des effets positifs sur les institutions sociales. Il ressort des statistiques officielles que les contributions des ressortissants de l'UE restent supérieures aux prestations sollicitées. Ainsi, les craintes de voir la libre circulation entraîner une multiplication de bénéficiaires étrangers de l'assurance invalidité se sont révélées infondées.

Grâce à l'ALCP, les petites et moyennes entreprises axées sur l'exportation, qui représentent près de 15 % de l'ensemble des PME suisses, accèdent aujourd'hui plus aisément au principal marché d'exportation de notre pays. Dans ce marché élargi, les produits et services « Swiss made » représentent un atout décisif pour nos PME. D'autant plus que le processus de rattrapage économique des nouveaux pays membres de l'UE a renforcé le pouvoir d'achat de leurs populations.

Les dirigeants des PME opposés à l'abrogation de la libre circulation

On spéculait actuellement beaucoup quant à l'influence de l'immigration sur la pénurie de logements, les goulots d'étranglement dans les transports et les institutions sociales. Or un sondage réalisé au début de cette année auprès des dirigeants de PME fournit une image étonnamment claire : même si une majorité des personnes interrogées admet l'existence de difficultés dans ces domaines, seuls 15 % d'entre eux environ en attribuent la cause à la libre circulation. Il ressort de ce chiffre que les responsables des PME considèrent que l'immigration pourrait, certes, contribuer à accentuer certains problèmes existants, mais ils n'admettent en aucune façon qu'elle en constitue la source.

Une majorité de 70 % d'entre eux est d'avis qu'il n'y a pas lieu de dénoncer l'accord sur la libre circulation. 63 % s'opposent formellement à un retour à l'ancien système des contingents de personnes. Un rejet qui pourrait être attribué à la lourdeur administrative de ce système, et que les PME déploraient souvent avant 2002.

Consolider les accords bilatéraux

Compte tenu de la clarté des résultats de ce sondage, il n'y a pas lieu pour notre association de remettre en question la poursuite de la libre circulation. Il n'y a que ce système qui soit en mesure de satisfaire les besoins considérables de l'économie en personnel qualifié, pilier majeur de la croissance. Une résiliation de l'ALCP présenterait des risques considérables, dans la mesure où la clause de la guillotine pourrait entraîner l'effondrement de l'ensemble du réseau d'accords bilatéraux.

Celles et ceux qui espèrent que l'UE fasse des concessions en cas de nouvelles négociations n'ont apparemment pas le sens des réalités. Une UE affaiblie ne sera certainement pas disposée à faire le moindre cadeau à une Suisse jouissant du plein emploi, de taux fiscaux et d'endettement bas, et d'autres avantages. Autrement dit, renoncer à l'ALCP reviendrait à lâcher la proie pour l'ombre. Il est par conséquent logique que l'usam rejette d'une part vigoureusement toute initiative populaire ou intervention parlementaire exigeant des amendements significatifs à la libre circulation. D'autre part, notre association ne ressent pas non plus le besoin d'intervenir proactivement dans des questions institutionnelles relatives aux relations entre la Suisse et l'UE.

Le 16 novembre 2012 / usam-HUB